Survol des avantages sociaux des employés

Comité permanent sur les régimes d'assurance

avril 2017 • ISBN : 978-1-4605-1317-0

Possibilité d'adhésion

Assurance-vie supplémentaire et pour personnes à charge

Période d'adhésion

du 1er au 31 mai 2017

VOICI LA SEULE POSSIBILITÉ QUE VOUS AVEZ DURANT L'ANNÉE (SAUF À L'OCCASION D'UN CHANGEMENT DANS LA VIE ADMISSIBLE) DE DEMANDER UNE ASSURANCE-VIE SUPPLÉMENTAIRE OU UNE ASSURANCE-VIE POUR PERSONNES À CHARGE OU D'Y APPORTER DES CHANGEMENTS.

ASSURANCE-VIE SUPPLÉMENTAIRE

Si vous n'avez pas adhéré au régime d'assurance-vie supplémentaire dès le début de votre admissibilité, voici le moment de l'année où vous pouvez demander la couverture ou apporter des changements au montant de votre couverture.

Vous pouvez choisir jusqu'à un montant correspondant au double de votre salaire annuel. Votre cotisation mensuelle pour cette prestation sera de 12,2 ¢ par tranche de 1 000 $ de couverture.

Vous devez remplir un formulaire de déclaration d'état de santé, et votre couverture entrera seulement en vigueur si Assomption Vie approuve votre déclaration d'état de santé.

Si votre demande est approuvée, vous et votre employeur serez avisés de la date à laquelle les retenues à la source commenceront. Si elle est refusée, vous recevrez une lettre d'Assomption Vie. Veuillez prévoir de 8 à 10 semaines pour le traitement.

ASSURANCE-VIE POUR PERSONNES À CHARGE

Durant la période d'adhésion, vous pouvez choisir d'ajouter une couverture d'assurance-vie de 12 000 $ pour votre conjoint ou votre conjointe et pour chaque enfant à charge admissible. Il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire de déclaration d'état de santé, et votre cotisation mensuelle pour cette prestation serait de 1,34 $.

La couverture entrerait en vigueur le 1er juin, et votre employeur devrait commencer les retenues à la source en mai.

DEMANDE DE COUVERTURE

Vous devez suivre le processus de demande tardive qui est présenté ci-dessous.

1. Vous devez remplir le formulaire d'adhésion/de changement en suivant les étapes suivantes :
   - Fournissez vos renseignements à titre d'employé;
   - Sélectionnez le choix de couverture (le cas échéant);
     - ✓ Pour l'assurance-vie supplémentaire, cochez la boîte pour choisir une fois ou deux fois le salaire annuel;
     - ✓ Pour l'assurance-vie pour personnes à charge
   - Nommez votre bénéficiaire ou vos bénéficiaires si vous demandez une assurance-vie supplémentaire;
   - Datez et signez le formulaire.

2. Remplissez le formulaire de déclaration d'état de santé ci-joint si vous demandez une assurance-vie supplémentaire. N'oubliez pas de dater et de signer le formulaire.

OÙ ENVOYER LES FORMULAIRES

1. Vous DEVEZ envoyer les formulaires **originaux,** y compris la déclaration d'état de santé originale (le cas échéant) directement à la :

   SOCIÉTÉ DES SERVICES DE RETRAITE VESTCOR
   440, rue King
   Tour York, 6e étage, bureau 680
   Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H8

2. **Vous DEVEZ aussi envoyer une copie** de votre formulaire d'adhésion/de changement à votre employeur au service de la paie. **N'envoyez pas votre déclaration d'état de santé à votre employeur ou au service de la paie.**

VESTCOR DOIT RECEVOIR VOS FORMULAIRES AU PLUS TARD LE 31 MAI 2017.